



FO S'ADRESSE AUX ÉLUS DE LA RÉPUBLIQUE

Ensemble, sauvons La Poste!

Madame, Monsieur,

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas dans le but de vous entretenir des difficultés que rencontrent les postières et les postiers dans l'exercice de leur métier mais pour vous alerter sur les menaces qui pèsent sur La Poste et sur son rôle dans le maintien de la cohésion sociale de nos territoires et leur développement économique. L'État tarde à prendre la mesure de l'enjeu, pire, il tend à se désengager. Or, La Poste demeure une institution à laquelle nos concitoyens sont particulièrement attachés, en raison de la proximité humaine et spatiale incarnée par le facteur et le bureau de Poste. Proximité dont vous évaluez toutes et tous l'importance.

Il faut être clair : les missions de service public assumées par La Poste sont en péril. Leur viabilité n'est plus assurée pour cause de désengagement financier de l'État. Les tarifs acquittés par les usagers pour bénéficier de ces services couvrent rarement le coût réel des prestations. La Poste prend en charge la moitié de ce surcoût, soit plus de 500 millions d'euros par an. Or la contribution de l'État diminue constamment, en dépit des engagements contractuels et des déclarations d'intention.

S'agissant du service universel du courrier, la question paraît tranchée : depuis l'abolition du monopole, l'État n'a pas versé un centime sur ce chapitre. Avec l'avènement du numérique, un déficit abyssal s'est creusé. La Poste cherche à le combler par une augmentation des tarifs, précipitant ainsi le déclin du courrier et pénalisant les ménages. Or les exemples de l'étranger démontrent qu'après une chute régulière, le trafic courrier tend à se stabiliser. L'importance économique et sociale du courrier est loin d'être caduque, notamment en zone rurale.

Le transport et la distribution de la presse bénéficient en revanche d'une certaine attention de l'État, eu égard au droit à l'information et à la liberté d'expression. À géométrie variable toutefois, puisque l'État a « raboté » de 84 millions sur deux ans sa dotation contractuelle, faisant ainsi supporter à La Poste un déficit presse de plus de 400 millions. Aujourd'hui, l'État se propose de verser directement aux éditeurs cette dotation. Outre un effet de dumping social, en favorisant le portage au détriment du postage, ce transfert cantonnerait la distribution des journaux par les facteurs aux zones rurales, contraignant La Poste à augmenter brutalement ses tarifs et ainsi à pénaliser une grande partie de la population. L'égalité de traitement des citoyens s'en trouverait rompue.

Le sujet des disparités territoriales renvoie à une autre mission de service public, celle de la présence postale, problématique qui vous est familière. Dans ce domaine, si l'aide publique est stabilisée, elle ne compense pas les nouveaux besoins (ex : territoires classés en zone sensible). De plus, La Poste place les élus devant un dilemme : opter entre des services restreints (agence communale ou commerce) ou plus de service du tout. Or le maintien d'établissements postaux de plein exercice est la meilleure garantie de pérennité et de qualité. C'est pourquoi l'initiative visant à implanter des facteurs guichetiers va dans le bon sens. De même, le lancement trop longtemps différé, d'une mutualisation dans l'enceinte des bureaux de poste des services publics en zone rurale, contribuera à redonner de l'attractivité à nos campagnes et banlieues. À condition que ces maisons de service public ne soient pas un alibi pour raréfier l'emploi public mais permettent, au contraire, de le maintenir tout en partageant les coûts. ●●●

Cependant, le risque de fracture territoriale n'est plus l'apanage des seules zones rurales ou suburbaines. Même en ville, la « bancarisation » des bureaux de poste conduira à la fermeture de nombreux établissements. Dès lors les tâches proprement postales seraient, à minima, déléguées à des supérettes et des points relais colis. Que deviendrait le service public dans ces conditions, notamment pour ceux que le système bancaire a rejetés ?

En outre, seule La Banque Postale assure l'accessibilité bancaire, autre mission de service public, qui a entraîné un « déficit résiduel » de 60 millions en 2014. En effet, la baisse à 0,75 % du taux de rémunération du livret A, outre qu'elle pénalise les petits épargnants, fait migrer l'épargne vers d'autres produits, augmentant mécaniquement les coûts de gestion des « petits livrets ». Et comme un malheur n'arrive jamais seul, le Gouvernement a décidé une baisse de - 40 % de sa dotation à l'accessibilité bancaire entre 2012 et 2020 ! Ce double mouvement constitue une menace d'exclusion bancaire pour de nombreux citoyens.

Pour FO, à partir d'un certain seuil de retrait financier de l'État, ces quatre missions du service public ne pourront plus être assurées. L'ouverture d'un débat public consacré à ce sujet crucial est indispensable. Bien entendu, la solution ne se limite pas à résorber un déficit de financement et les modalités du service public postal doivent pouvoir évoluer, en quantité et en qualité, selon les besoins des utilisateurs et les évolutions technologiques. À condition que cette « adaptabilité » n'aille pas dans le sens de la régression.

De nouvelles missions de service public peuvent naître au nom de l'intérêt général. Ainsi La Poste, a su répondre à une situation d'urgence en permettant aux collectivités publiques, y compris les hôpitaux, de se financer alors que DEXIA faisait défaut et que les banques privées évitaient ce marché. Les pouvoirs publics seraient avisés de ne pas cantonner La Poste au rôle d'urgentiste. Au contraire, il est impératif de l'intégrer dans une vision à long terme.

C'est pourquoi l'idée de pôle financier public associant La Poste, la CDC et la BPI serait digne d'être réactivée et mise en débat. Présente sur toute la chaîne de l'intérêt général, des citoyens aux acteurs publics en passant par les PME, La Poste peut apporter une meilleure contribution à la revitalisation économique du pays et à sa cohésion sociale.

Nous sommes convaincus qu'il faut mobiliser davantage La Poste au service de l'intérêt général. Celle-ci appartient à la Nation qui est fondée à se prononcer sur son avenir par la voix de ses représentants politiques, syndicaux et associatifs.

Je suis convaincu qu'en tant que représentant du peuple, vous pouvez contribuer à défendre La Poste qui constitue un atout majeur pour la France.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Pour la Fédération Syndicaliste
Force Ouvrière Communication,
Le Secrétaire Général



Philippe Charry